

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

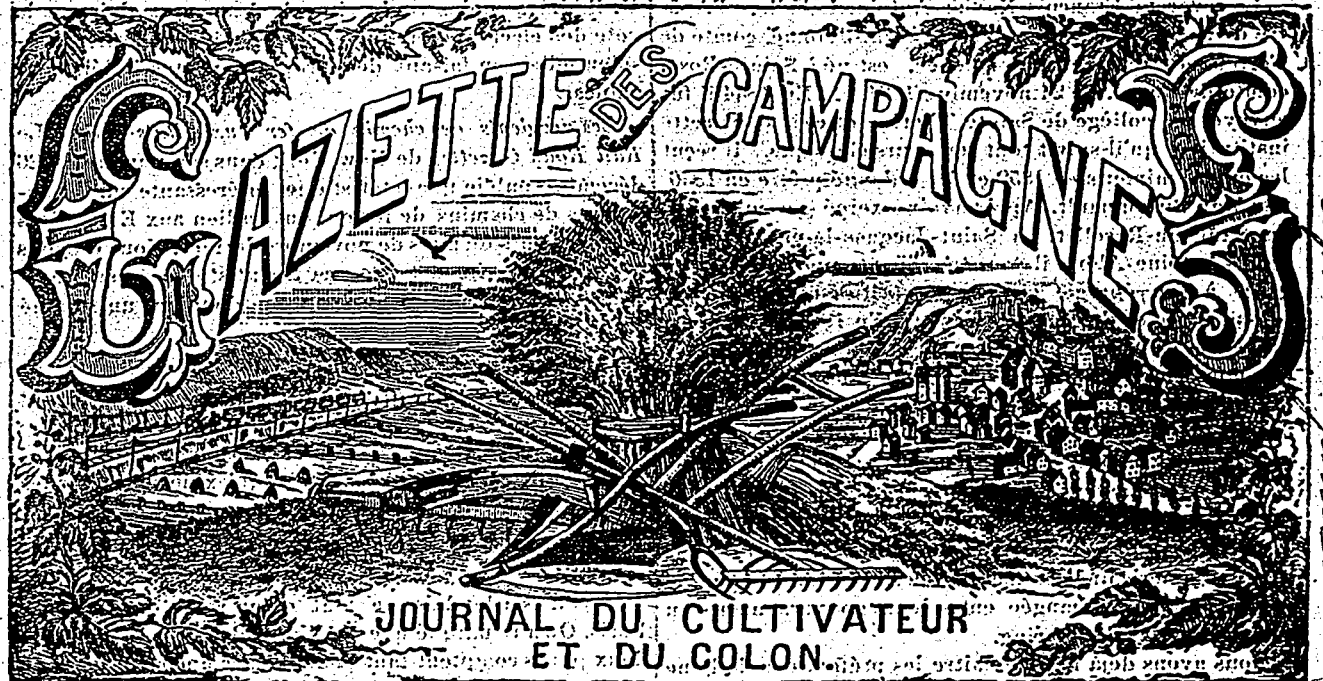
- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.



100
 M. Proulx
 Rédacteur
 H. Proulx
 Gérant

Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première.
 Emparons nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.

Rédacteur: **FIRMIN H. PROULX**

Gérant: **HECTOR A. PROULX**

SOMMAIRE

Revue de la Semaine: Retour de Mgr Duhamel. — Mort de Mgr Labelle. — L'Introglio de la mer de Behring. — Les accidents de chemin de fer aux Etats-Unis. — Affaire Parnell. — Le Pape et Mme Carnot. — L'hiver en Europe.
Causerie agricole: — Des centres comme amendement.
Sujets divers: — Par sang et croisé. — Etiquette des arbres de finiers. — Choix des semences pour prairies naturelles. — Des prairies usées en apparence ou en réalité.
Ohos et autres: — Bienfaits de la Trappe. — Le retour du ministre des finances. — Les récoltes.
Recettes: — Pour enlever les taches de graisse sur de la peinture.

REVUE DE LA SEMAINE

Retour de Mgr Duhamel. — Monseigneur Duhamel, archevêque d'Ottawa, est de retour de son voyage *ad limina*. Il s'est trouvé à Rome pendant les dernières élections; il rapporte que la lettre adressée aux catholiques par le Pape à cette occasion a eu un bon effet, ce qui a déterminé Sa Sainteté à différer de quelques semaines l'encyclique sur la question sociale, à laquelle il travaille depuis plus d'un an. Cette encyclique sera publiée vers le carême.
 Mgr Duhamel a eu deux audiences du Saint-Père, qui lui a paru porter légèrement ses quatre-vingt-un ans. Il n'est pas question de lui choisir un successeur, comme on l'a vu dans les journaux.

MORT DE Mgr LABELLE

Tout le pays a été douloureusement ému en apprenant la mort de Mgr Labelle, curé de Saint-Jérôme de Terrebonne et sous-ministre de l'agriculture. Cet homme robuste, qui jamais n'avait joui d'une santé exubérante, a été enlevé presque subitement, n'ayant été malade que trois ou quatre jours.
 Mgr Labelle a joué un rôle considérable dans la province de Québec. On peut discuter plusieurs de ses actes, mais personne, croyons nous, n'a jamais mis en doute son patriotisme ardent et son parfait désintéressement. Il était Canadien-Français, jus qu'au fond de l'âme. On peut dire qu'il avait en un seul objet en vue toute sa vie: affermir la race française dans la province de Québec afin d'offrir, par ce moyen, la religion catholique sur notre sol. C'est dans cette pensée qu'il a travaillé avec ardeur à la colonisation, à l'établissement de nouvelles paroisses, son œuvre principale. On dit qu'il ambitionnait la mitre. Nous croyons ne pas nous tromper en disant que les archives du Vatican renferment des documents qui prouvent le contraire. Il voulait voir établir un diocèse au nord de Montréal, mais c'était pour un motif d'intérêt patriotique et élevé qu'on comprendra plus tard et dont on reconnaîtra le bien fondé.
 Mgr Labelle a fait une mort édifiante. On a rarement vu, affirmont, ceux qui s'occupaient dans ses dernières moments, faire plus généreusement le sacrifice de sa vie.

La Vérité

Le révérend François-Xavier-Antoine Labelle, — l'apôtre de la Colonisation, — curé de Saint-Jérôme, comté de Terrebonne, province de Québec, est né à Sainte-Rose, comté de Laval, le 24 novembre 1834. . . . En 1844 il fut envoyé au collège de Sainte Thérèse et c'est dans cette institution qu'il suivit tout son cours classique. Il reçut les ordres mineurs en 1852 et fut ordonné prêtre en 1856 par Mgr Pinsonnault. Après avoir exercé son ministère au Sault-au-Recollet, à Saint-Jacques-le-mineur et à Saint-Antoine-Abbé, il passa quelque temps à Lacolle où grâce à son énergie et à son esprit de conciliation, il réussit à régler de graves difficultés. En 1863, il fut nommé curé de Saint-Jérôme, et c'est là qu'a commencé ce que nous pouvons justement nommer son "apostolat."

Les funérailles du regretté prélat ont eu lieu à Saint-Jérôme, jeudi, le 8, au milieu d'un concours immense de membres du clergé, d'hommes politiques et de citoyens de toutes les classes de la société.

L'imbroglie de la mer de Behring. — Toute la presse anglaise et américaine commente à perte de vue la dernière correspondance échangée entre leurs gouvernements au sujet de la mer de Behring.

Nous avons déjà fait connaître les prétentions de l'une et de l'autre parties. L'Angleterre refuse de reconnaître le monopole de la compagnie américaine qui exploite le phoque de l'Alaska depuis que ce territoire a été cédé aux Etats-Unis par la Russie. Elle réclame le droit de pêche au large pour ses sujets du littoral de la Colombie engagés depuis des années dans cette industrie. De son côté, M. Blaine, dans une longue dépêche de décembre dernier, fait de l'érudition pour prouver que de tout temps le droit de la pêche au phoque a été exclusivement exercé par les propriétaires de l'Alaska.

Le secrétaire d'Etat américain y met une pointe de malice : il est prêt, dit-il à accepter les mêmes conditions que les anglais ont faites aux autres nations quand ils interdisaient aux vaisseaux étrangers, dans un rayon de huit lieues marines, les abords de l'île Ste-Hélène, pendant la captivité de Napoléon I ; ou encore il est prêt à traiter avec l'Angleterre sur le même pied que celle-ci à Ceylan, où elle accapare une surface marine de 600 milles pour protéger ses pêcheries de perles.

Ces prétentions extraordinaires en présence d'une cause aussi équivoque et d'un aussi mince intérêt, jointes à la rumeur que le gouvernement américain est sur le point de fêter une flottille pour capturer les vaisseaux de pêche canadiens dans les eaux du Pacifique, de même qu'aux démarches qui se font à Washington en vue d'amener l'annexion de Terre-Neuve : tout cela a donné naissance à des bruits de guerre.

Naturellement, ces menaces de prise d'armes causent une vive émotion au Canada. L'éventualité d'une guerre entre la Grande-Bretagne et les Etats-Unis, à propos des phoques de l'Alaska et de l'annexion de Terre-Neuve, n'a rien de réjouissant pour nous, attendu que ce serait sur le dos des Canadiens que se battraient ces deux grandes puissances. Il nous serait plus agréable d'apprendre que

M. Blaine a moins voulu viser le drapeau anglais que le vote des électeurs en vue des prochaines élections présidentielles en faisant des propositions aussi déraisonnables.

Les accidents de chemin de fer aux Etats-Unis. — *The Rail Road Gazette*, de New-York dans son numéro du 26 décembre publie une statistique intéressante sur les accidents de chemins de fer qui ont eu lieu aux Etats-Unis dans le cours du mois de novembre dernier. Nous croyons que, dans les circonstances, cette statistique est suffisamment d'actualité, pour que nous en donnions un résumé à nos lecteurs.

Durant le mois de novembre 1890, 204 accidents ont eu lieu chez nos voisins ; 66 personnes ont été tuées et 265 blessées plus ou moins grièvement. Ces accidents se répartissent comme suit : 111 collisions, 90 déraillements et 3 autres accidents, tels qu'explosion dans les chars, etc.

Affaire Parnell. — Le différend Parnell n'est pas encore réglé.

Les chefs irlandais ne font qu'un rond de Dublin à Paris. On a remarqué que M. Wm O'Brien, sur lequel les deux partis comptent tant pour amener une solution, a eu une entrevue ces jours-ci avec M. Arnold Morley, l'homme de confiance de M. Gladstone. On nie aussi que celui-ci songe à abandonner la direction du parti libéral. De son côté, M. Parnell n'insiste plus autant pour garder le commandement ; il paraît qu'il serait prêt à s'effacer pour un temps à condition que M. McCarthy, son rival se démette lui-même.

M. John Lemoine, dans le *Matin* de Paris, représente M. Parnell comme étant un homme extrêmement habile adroit et opiniâtre, un redoutable stratège parlementaire.

Mais là est toute sa force. Il n'a rien qui touche la fibre populaire, le sentiment des masses.

"C'est un renfermé, presque toujours silencieux. Il est même surprenant qu'il ait pu s'imposer à ce peuple toujours en dehors et toujours en ébullition qu'est l'Irlandais. Il a contre lui tout l'épiscopat catholique qui vient de l'excommunier publiquement et solennellement et on sait que le clergé irlandais se recrute surtout dans les couches démocratiques.

"Quel parti prendront les Irlandais américains, on ne le sait pas encore clairement. Ils ne sont pas aussi soumis que les autres à l'autorité religieuse. Ce sont eux qui fournissent les fonds pour la propagande, et pour les paysans expulsés par les propriétaires. Une grande partie de ces fonds, à la disposition absolue de M. Parnell servait à faire des pensions mensuelles à des députés besogneux.

"L'action de M. Parnell s'exercera donc surtout dans la sphère parlementaire. C'est un héros de coulors. Il gardera son siège dans la Chambre et sera à la tête d'un quarantaine de députés qu'il pourra jeter dans la balance aussi bien pour ou contre le gouvernement ou l'opposition."

Le Pape et Mme Carnot.—Dans une lettre autographe adressée au président Carnot, le pape dit que sa sympathie pour l'impératrice d'Autriche si éprouvée donne à celle-ci, dans son cœur de père, le premier rang pour recevoir la Rose d'or. Mais, ajouta-t-il, si la Providence lui accorde encore une année, il ne manquera pas de reconnaître par cette distinction les admirables qualités chrétiennes de Mme Carnot.

L'hiver en Europe.—Le froid persiste en Europe et l'hiver 1890-91 sera classé parmi les hivers rigoureux de ce siècle. Toutefois on a vu des froids plus considérables. L'hiver n'est réellement rigoureux, au dire des météorologistes, que lorsque les grands fleuves comme la Seine sont gelés, que le vin se solidifie, que les arbres éclatent dans le bois sous l'action du froid.

C'est ce qui arriva en 1776. Le Tibre, le Rhin, la Saône et même le Rhône, au cours si impétueux, furent pris entièrement. A Paris, le vin gela dans les caves et les tonnaux se brisèrent.

L'hiver de la néfaste année de la guerre fut, on le sait, des plus longs et des plus vigoureux et le froid eut une fatale influence sur la mortalité publique.

Les hivers de 1879 et de 1880 sont également à citer. Il tomba pendant ses deux années des quantités considérables de neige et la Seine gela complètement à la fin de décembre de 1879. On avait installé sur la glace quelques petites baraques semblables à celle du jour de l'an.

CAUSERIE AGRICOLE

DES CENDRES COMME AMENDEMENT.

“ Parce que tu es poussière,
tu retourneras en poussière.

—GENESE, 3. 10.

Appliquons à l'agriculture ce grand principe de rotation éternelle qui passe sous nos yeux, et disons :

“ Toi poussière, tu deviendras plants et re-
deviendras poussière ! ”

De là le précepte qui a plus de 4000 ans : “ Rendez à la terre ce que vous prenez à la terre ? ”

Les grands principes de morale et de science de la vie sont écrits, depuis plus de quarante-trois siècles, dans les livres saints. Ils sont là, immuables, à la disposition de notre pauvre humanité qui décrit constamment son cercle de ténèbres et de lumières, suivant qu'elle se rapproche plus ou moins de cette source de vérité.

Nous allons considérer l'influence des cendres ordinaires sur la végétation et nous indiquerons les moyens de les employer utilement à l'agriculture.

L'utilité des cendres comme amendement a été reconnue de tout temps. Les anciens agronomes les recommandent, et il n'est pas d'écrivains modernes sur l'agriculture qui ne s'efforcent de faire valoir leurs bons efforts.

Tous les végétaux ne donnent pas à poids égal la même quantité de cendres que les herbacées, le tronc moins que les branches, les branches moins que les

feuilles ; il y a un rapport évident entre la quantité de cendres produite et la plus grande transpiration des diverses parties de l'arbre, de sorte que l'écorce, qu'on doit considérer comme le siège immédiat de la transpiration en produit beaucoup. Des feuilles et du bois lavé donnent moins de cendres que lorsqu'ils ne l'ont pas été. Un végétal putréfié fournit, à poids égal, plus de cendres qu'un végétal sain. La nature du sol a une influence notable sur la production des cendres ; la proportion des composants des cendres a presque toujours des rapports avec la nature du sol, c'est-à-dire qu'elles sont plus siliceuses sur un terrain siliceux, plus calcaire sur un terrain calcaire.

Une amélioration à laquelle beaucoup de cultivateurs devraient penser, c'est de semer de grandes plantes vivaces, ou annuelles, dans des terrains de médiocres valeur, uniquement pour les brûler dans leur jeunesse et en obtenir la cendre.

Tout cultivateur doit réserver avec soin toute la cendre produite par son foyer d'abord pour la lessive servant au lavage, et ensuite, lorsqu'elle est complètement privée des sels solubles qu'elle contenait, l'employer à l'amendement de ses terres. Nous lui conseillons même d'en fabriquer avec les grandes plantes qui croissent naturellement sur sa propriété, et dont il ne tire aucun usage.

Relativement à l'agriculture, les cendres agissent de deux manières : mécaniquement, c'est-à-dire en augmentant par leur extrême division l'ameublissement de la terre ; physiquement ou chimiquement, c'est-à-dire en attirant ou conservant l'eau, en portant dans la terre des principes propres à fixer l'acide carbonique qui nage dans l'atmosphère, à rendre soluble le terreau ; elles agissent comme la chaux. Aussi, telles qu'elles sortent du foyer, les cendres, loin de porter la fertilité dans les terrains sur lesquels on les répand en certaine quantité, y portent-elles la mort. Elles brûlent, comme disent les cultivateurs, les plantes qu'elles touchent.

Cependant, récentes et en petites quantités, elles produisent les meilleurs effets, au premier printemps, sur les prairies usées. Il est de croyance générale que cet effet a lieu, parce qu'elles détruisent directement la mousse, qui s'opposait à la croissance de l'herbe ; mais nous avons lieu de croire que, ravissant la force végétative de la terre, elle fait périr la mousse presque uniquement parce que les autres plantes poussent plus vigoureusement et l'étouffent. Dans ce cas, comme dans tous les autres, il faut que l'action des cendres soit aidée par l'eau des rosées, des pluies ou des irrigations bien ménagées. Nous disons bien ménagées, car trop d'eau emporterait toutes les cendres, et rendrait par conséquent l'opération inutile.

On répand aussi les cendres nouvelles en petite quantité sur les champs de navets, de choux, etc., en même temps que les graines, parce qu'on a remarqué qu'elles activent la levée de ces graines, et les défendaient, ainsi que les jeunes pousses, contre les attaques des animaux destructeurs.

Il est de fait, nous le répétons, que les cendres attirent puissamment l'humidité et l'acide carbonique de l'air, et qu'elles les conservent avec force. Répandues en plus grande quantité lorsqu'elles ont cessé d'être caustiques, elles provoquent donc le double effet de conserver au sol, lorsqu'il en manque, cette humidité sans laquelle il n'y a pas de végétation, et de tenir en réserve le carbone, que les chimistes ont prouvé être un des principaux éléments des plantes.

Les cendres sont le meilleur amendement, ou mieux l'amendement le plus actif qu'on puisse donner, après la potasse, aux terres naturellement très-chargées de ferreaux, ou sur lesquelles on a répandu beaucoup de fumier. Donc, toutes les fois que, par quelque cause que ce soit, on ne répand pas les cendres sur le sol, il faut le fumer sur le fumier, dont elles accélèrent la décomposition. Au reste, on peut les garder, à l'abri de la pluie, aussi longtemps qu'on veut sans qu'elles s'altèrent sensiblement; même, mais peut-être mal à propos, dit-on qu'elles s'améliorent par la vétusté.

Une expérience, rapportée par Arthur Young, prouve que les cendres tirent quel que chose à l'atmosphère lorsqu'on les emploie comme amendement. M. Wedge, auteur de cette expérience, a fait lever les gazons de trois parties égales du même terrain, et a fait brûler ceux de deux de ces parties à des époques différentes. Les cendres de la première brûlée furent conservées en tas jusqu'aux semailles; les gazons de la troisième partie furent enterrés à la charrue. La première produisit incomparablement plus que la seconde, et la seconde plus que la troisième.

D'après cet utile emploi des cendres en agriculture, il y a lieu de paraître étonnant qu'on en perde autant.

La quantité des cendres à répandre sur le sol ne peut être fixée d'une manière définitive; car elle dépend, et de la nature du terrain, et des articles de la culture, et de la saison, et encore plus de leur qualité. C'est par des essais ou des raisonnements appliqués à chaque localité qu'on peut l'établir. En général, la latitude dans laquelle on peut choisir est fort étendue, surtout si elles ne sont pas nonvelles.

Après les prairies basses, c'est sur les terres argileuses fort humides (*terres froides*, comme on dit vulgairement) qu'elles conviennent le mieux. Leur effet sur les autres natures des sols n'est pas aussi manqué, est même quelquefois nuisible. On sent en effet que les terres calcaires ont plus d'alcali (ou des principes qui en tiennent lieu) qu'il n'est nécessaire.

D'après ce que nous venons de dire, on doit penser que les cendres lessivées n'ont pas un même degré de facultés des cendres neuves. Il ne faut cependant pas les perdre, car leur effet, pour être plus faible, n'en est pas moins réel.

Les cendres, comme l'ont fait remarquer plusieurs chimistes, quelque bien lessivées qu'elles soient, conservent des sels phosphoriques qui peuvent agir sur la végétation. Il est de plus certain qu'il se forme dans les cendres les mieux lessivées, lorsqu'on les garde longtemps,

entre des nitrates et des muriates, des sulfates de plusieurs sortes.

Toujours, quand on veut répandre les cendres sur une prairie, un champ, etc., il faut choisir un temps qui annonce la pluie; car, nous le répétons, leur action n'a lieu, sous quelques rapports, que par l'intermédiaire de l'eau; c'est peut-être pourquoi elle est plus marquée sur les sols humides. Cela n'est pas en contradiction, comme on pourrait penser, avec ce que nous avons dit du haut de l'attraction que la cendre exerce sur l'eau dissoute dans l'atmosphère, parce que le plus ou le moins est d'une grande influence dans ce cas, comme dans tant d'autres.

Les cendres se montrent surtout efficaces dans les terres argileuses, elles sont moins profitables aux terres légères, à moins que celles-ci ne soient riches en débris organiques. On peut les associer avantageusement aux enfouissements verts. Elles produisent de très bons effets dans les sols humides, sauf dans les années pluvieuses. Il importe toutefois de ne pas en faire usage dans les terrains où les eaux sont stagnantes, car elles y restent sans action.

Si l'on excepte l'hiver, les cendres peuvent être répandues dans les différentes saisons de l'année. Elles doivent être employées bien sèches. Il faut veiller à ce que leur répartition à la surface du sol se fasse aussi uniformément que possible. Elles ne doivent être enterrées que légèrement, et dans le plus grand nombre de cas, un simple hersage suffit pour les placer à la profondeur convenable. Ce n'est que quand on fait usage de doses très élevées que l'on a recours à la charrue pour les reconvrir, et encore le labour ne doit-il être que superficiel.

La cendre se répand quelquefois en même temps que la semence. On l'applique aussi aux récoltes déjà levées. La pluie, arrivant après son épandage, favorise son action, et une sécheresse opiniâtre pour entraver ses effets.

Les cendres lessivées conviennent à toutes les récoltes, aux légumineuses, aux céréales, aux plantes oléagineuses, etc. Sur les terrains cendrés, les céréales sont moins exposées à la vèrse; la paille gagne de la consistance et acquiert assez de rigidité pour soutenir son épi sans fléchir.

Répandue sur les prairies, la cendre y produit des effets fort remarquables; elle améliore la qualité de l'herbe et augmente les produits.

Les cendres, appliquées avec discernement, influent sans doute d'une manière fort heureuse sur les récoltes; mais elles ne peuvent pas à elles seules, maintenir l'équilibre de fécondité d'une exploitation: l'expérience a fréquemment démontré que pour soutenir leurs effets, le concours des fumiers d'étable est nécessaire. C'est par l'emploi alternatif de ces deux agents, que l'on obtient les résultats les plus remarquables.

Pur sang et croisé

C'est extraordinaire comme bien peu de personnes sa-

vent exactement ce que c'est qu'un pur sang et ce que c'est qu'un croisé.

En termes généraux, un pur sang c'est un animal qui a hérité, d'une série plus ou moins longue d'ancêtres de la même race et inscrits, la plus part du temps, dans un registre à cette fin, de certaines formes, certaines couleurs et certaines aptitudes qui se transmettent infailliblement de génération en génération. Je dis ancêtres de la même race et non pas de la même espèce et inscrits presque toujours dans des livres spéciaux, mais non pas toujours.

Car une race peut exister sans que les reproducteurs aient été inscrits; il suffit que tout le monde qui élève de cette race ait eu bien soin de n'accoupler toujours ensemble que des animaux de cette même race. Telle est la race de chevaux perchérons pour laquelle on ne tient de registres que depuis quelques années, mais qui existe à l'état de pureté depuis bien longtemps.

Appliqué aux races de chevaux le terme pur sang, tout court, veut dire le cheval anglais. C'est le cheval de pur sang par excellence. C'est le cheval, le seul cheval du monde, c'est l'essence de la pureté chevaline. Toutes les autres races de chevaux gagnent à recevoir du pur sang anglais et celui-ci s'améliore toujours en étant accouplé à d'autres races, quelques bonnes qu'elles soient.

Quand on veut désigner une autre race pure, on fait toujours précéder les mots pur sang, du nom de la race ainsi: le percheron pur sang, le trotteur américain pur sang, etc.

Cette dernière règle s'applique également aux races pure-bovines, ovines et porcines.

Dans la pratique, quand on dit qu'un animal est de pure race, on entend que cet animal remonte par tous ses aïeux, paternels et maternels, à un certain reproducteur fondateur de cette race, ou à certaine date éloignée.

Ainsi pour la race Durham, plus l'animal remonte, par sa généalogie, près de 1777, mieux c'est. Car c'est en 1777 que, date réellement, la fondation par Collins, de cette grande race.

Pour la race Hereford, la généalogie remonte jusqu'à 1846 époque à laquelle fut fondé le Herd-book de cette race.

Il faut donc que tous les aïeux paternels ou maternels que l'on dit être de pure race soient de pure race. S'il y en avait seulement un qui n'en fut pas, ce serait assez pour qu'on ne put le désigner par le titre de pur sang.

Ceci explique l'utilité des Herd-Books, registres où l'on inscrit les animaux issus de reproducteurs déjà inscrits c'est-à-dire dont la preuve de pureté de race est déjà faite. De sorte que, pratiquement, quand un animal est accompagné d'un certificat d'enregistrement dans un Herd-Book on a raison de croire qu'il est de pure race.

Mais, me demandera-t-on, pourquoi un animal de pure race plutôt qu'un autre qui n'est pas pur. Voici l'animal de pure race transmettra à ses descendants sur 100 toutes ses qualités, toutes ses aptitudes; en même temps que sa couleur et ses défauts.

Ces qualités lui ont été transmises par 50, 100, 200 ancêtres, c'est-à-dire depuis 20, 30, 50 générations. Elles

sont donc fixes, et elles seront transmises toujours et aussi longtemps que la race restera pure.

C'est pourquoi, en méthode d'élevage, l'animal pur sang vaut pour la reproduction 100 fois de plus que celui qui ne l'est pas; parce que l'éleveur sait toujours d'avance qu'elles seront les qualités des descendants de cet animal.

LE CROISÉ

L'animal de race croisée est le produit de parents appartenant à deux races différentes. Cela peut être un bon animal d'exploitation, mais jamais un bon reproducteur. Celui qui emploie un tel reproducteur ne sait jamais ce que sera le produit.

Il pourra tenir d'une race ou de l'autre; mais il n'aura jamais les qualités fixes du pur sang.

Pretons, par exemple, le produit d'un croisement de cheval percheron et du cheval canadien. Il sera certainement plus gros que le canadien. En somme, comme cheval d'exploitation, il pourra être utile, même très bon.

Mais comme reproducteur, que donnera-t-il? On n'en sait jamais rien.

Le produit tiendra-t-il d'une race ou de l'autre? On n'en sait rien.

Sera-t-il gros comme le percheron ou petit comme le canadien? Par son tempérament, sa constitution, ses habitudes, ses aptitudes, ses qualités et ses défauts tiendra-t-il du percheron ou du canadien? On n'en sait jamais rien d'avance.

Le croisement c'est l'incertitude, c'est le tâtonnement, c'est le hasard.

Bien maladroit est l'éleveur qui l'emploie.

J. A. COUTURE.

Étiquetage des arbres fruitiers

Afin de se rendre compte des différentes sortes d'arbres fruitiers, il est important de les étiqueter au moment de leur plantation. On se sert pour cela de différents moyens.

L'étiquette en terre cuite, suspendue à l'arbre par un fil de métal portant l'inscription gravée en creux, réunit ces qualités. Au nom du fruit on ajoute le temps de sa maturité.

Il y a encore les étiquettes en papier encadré sous verre, ou en zinc marquée avec de l'encre inaltérable.

Outre l'étiquetage, il est bon de tenir un registre manuscrit, contenant l'ordre des plantations, la désignation des variétés, des observations sur différents travaux, etc.

On peut ainsi s'instruire par la comparaison des résultats obtenus et des fautes commises.

Choix des semences pour prairies naturelles

Trop souvent, par mesure d'économie, les cultivateurs prennent la poussière de foin de leurs feuilis vides, et en servent soit pour créer des prairies dont la végétation laisse à désirer. C'est assurément un mauvais calcul, une perte, car la plupart des graines qui se rencontrent dans ce poussier sont à peine formées et incomplètes.

mûres. Et la raison en est que d'ordinaire on fauche l'herbe au moment de la floraison. D'ailleurs parmi ces poussiers il y a nécessairement de mauvaises herbes propres à nuire à la végétation des fourrages.

M. de Dombasle a conseillé de récolter à la main les plantes diverses servant à la formation des prairies, au fur et mesure de leur maturité complète. La besogne peut paraître longue et minutieuse. On ne pourrait exécuter cette opération qu'une seule fois, afin de s'approprier quelques liures de semence irréprochable et qu'en suite l'on créât avec cette semence, des pépinières des portegraines pour les prairies comme on le fait pour les arbres fruitiers et céréales.

Des prairies usées en apparence ou en réalité

Quelques fois des prairies paraissent décrépités et se couvrent de mousse. Un défaut de soins pendant quelques années peut amener ce résultat, donc il ne faut pas désespérer de suite. Avant de les rompre, on doit essayer d'un hersage au printemps, fumer copieusement le gazon hersé. Si l'herbe n'a repris une vigueur normale, on tiendra ces prairies pour ruinées, et le mieux sera d'y mettre la charrue.

Une prairie ne dure pas indéfiniment. S'il en existe qui se maintiennent de mémoire de générations, grâce au limon que les eaux y déposent ou aux soins qu'on leur a accordés, il y en a beaucoup qui déclinent dans l'espace d'un demi siècle.

On peut préciser la durée d'une prairie. Elle peut durer une cinquantaine d'années, et elle ne peut durer que dix ans : cela dépend de la nature du sol, des arrosements naturels qu'elle reçoit, comme des engrais et des soins qu'on lui donne.

Quand les soins ne manquent pas et que les rendements baissent, il est évident que la terre commence à se fatiguer. et le mieux en pareil cas, est de ne pas pousser plus loin l'épuisement et de ne pas attendre que la mousse envahisse tout-à-fait le gazon et l'étouffe. Lorsque cette mousse n'est pas le résultat d'un manque de soins, elle est à coup sûr un signe de caducité ; elle annonce que la prairie a fait son temps. Or, dans ce cas, il n'y a pas à hésiter ; il faut convertir les prés en champs, quitte à refaire plus tard des prés.

Choses et autres

Bienfaits de la Trappe.—Parlant de ces bons religieux, La cordaire disait dans une de ses conférences : Chose singulière ! des trappistes descendent sur un sol qui nourrit à peine une ou deux familles : ils y vivent cent, et ils y vivent à l'aise ! Cette sueur du dévouement, mêlée à la terre, la féconde et lui fait porter des fruits qu'elle n'accorde jamais à une autre culture. Il semble que Dieu, qui travaille toujours avec l'homme, appuie plus fortement sa main sur la main qui partage, et que la terre elle-même, devenue sensible à la fraternité, se montre jalouse, en cette occasion, de s'unir à Dieu et à l'homme par une plus grande vertu. Il est facile de le vérifier. Visitez un de ces monastères ; étudiez-en tout le système nouveau ; consultez la nature du sol, interrogez les moines, comptez le nombre des habitants, et vous serez surpris que la terre, si avare ailleurs, se montre là si prodigue, et quelquefois malgré

les marais, les sables et les rochers. Vous verrez de vos yeux le pauvre acourir à la maison de la prière, et y recueillir chaque jour la part qui est faite par la fraternité du dedans à la fraternité du dehors. Car le cénobite ne s'enferme pas dans sa pauvreté comme dans un bénéfice personnel ; il en verse le trésor sur la pauvreté étrangère, et obtient du patrimoine commun une fécondité qui rassasie l'hôte aussi bien que le fils de la maison.

Encore une fois un tel établissement au milieu de notre belle vallée du Lac Saint Jean et pour nous un véritable trésor.

* * *

Retour du ministre des finances.—Le ministre des finances du Canada, M. Foster, est arrivé de son voyage aux Indes Occidentales.

Il se dit très satisfait du résultat de sa mission.

Le ministre des finances a visité les îles St Pierre, Dominique, Martinique, Guadeloupe, Grenade, Trinidad, le Barbades et la Jamaïque.

Il est entré en pourparlers avec les autorités commerciales des Indes, qui toutes lui ont exprimé le désir de voir leur pays entrer en relation d'affaires avec le Canada. Elles verraient aussi d'un bon œil un traité de réciprocité entre les deux pays, pour certains articles de commerce. Les Indes voudraient que le Canada leur fournisse, par exemple, en franchise, leurs sucres, leurs fruits, leur café et leur chocolat.

RECETTE

Recette pour enlever des vêtements les taches de graisse ou de peinture.

Mélangez quatre cuillerées d'alcool à une cuillerée de sel. Brossez bien le tout et appliquez sur le linge avec une éponge ou une brosse.

CANADA }
PROVINCE DE QUEBEC }
District de Kamouraski } COUR SUPERIEURE

AVIS public et par le présent donné que Rosalie Gagnon épouse séparée des biens de Philippe Antoine dit Congrassé de la cité de Québec, journalier en sa qualité et héritière présomptive de Charles Gagnon absent de cette Province, ci-devant de la paroisse de la Rivière-Ouelle, navigateur, présentera cette Honorable Cour, le vingt-trois mars prochain, une demande en cour de révoquée en possession de ses biens du dit Charles Gagnon, au palais de Justice à Fraserville, et toute personne qui peut ou pourrait avoir à exercer quelque droit contre le dit Charles Gagnon est requise de présenter sa réclamation devant la dit Cour, le ou avant le jour de la présentation de la dite demande pour envoi en possession.

BLANCHET DROUIN & DIONNE,
pour Rosalie Gagnon

Fraserville, 13 janvier 1891.

CANADA }
PROVINCE DE QUEBEC }
District of Kamouraska } SUPERIOR COURT

PUBLIC notice is hereby given that Rosalie Gagnon wife separated as to property of Philippe Antoine dit Congrassé of the city of Quebec, laborer, in her quality of presumptive heir of Charles Gagnon presently absent from this province, but heretofore of the parish of Rivière-Ouelle, navigator, will present to this Honourable Court on the twenty third day of march next, a demand to be sent in possession of the properties of the said Charles Gagnon, at the Court House at Fraserville, and all parties who have or may have any rights to exercise against the said Charles Gagnon are hereby requested to present their claims before the said Court on or before the above mentioned date.

BLANCHET DROUIN & DIONNE
pour Rosalie Gagnon.

Fraserville, 13 janvier 1891.

PROVINCE DE QUEBEC }
District de Rimouski }
No. 3456 }

COUR DE CIRCUIT

JOSEPH BELAVANCE, marchand, de la paroisse de St-Fabien.
Demandeur,

vs.

JOHNNY GAUDREAU, ci-devant cultivateur du même lieu et
actuellement aux Etats-Unis d'Amérique.
Défendeur ;

vs.

GEORGES FOURNIER, fils, cultivateur de la paroisse de St-
Fabien.
Tiers-saisi.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux
mois.

LETENDRE & CHAMBERLAND,
S. C. U.

Rimouski, 2 janvier 1891

PROVINCE DE QUEBEC }
District de Rimouski }
No. 3457 }

COUR DE CIRCUIT

JOSEPH BELAVANCE, marchand, de la paroisse de St-Fabien.
Demandeur ;

vs.

XAVIER ARSENAULT, ci-devant cultivateur du même lieu
et actuellement aux Etats-Unis d'Amérique.
Défendeur ;

vs.

FRANCOIS DASTOUS, cultivateur de la paroisse de St-Fabien.
Tiers-saisi.

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux
mois.

LETENDRE & CHAMBERLAND,
S. C. U.

Rimouski, 2 janvier 1891.

PROVINCE DE QUEBEC }
District de Kamouraska }
No. 10243 }

Cour de Circuit pour le District de
Kamouraska

(En vacance)

Le deux janvier mil huit cent quatre-vingt onze

THOMAS PHILIPPE PELLETIER, écuyer, marchand de la
paroisse de Trois-Pistoles.
Demandeur ;

vs.

FERDINAND RIOUX, de la paroisse de Ste-Françoise.
Défendeur ;

Il est ordonné au défendeur de comparaître dans les deux
mois.

P. LANGLAIS,
Greffier de dite Cour.

S. C. RIOUX,
av du demandeur.

PROVINCE DE QUEBEC }
District de Kamouraska, }
No. 1597 }

La Cour de Circuit dans et pour le
Comté de Tmi couata, siégeant
à l'Isle-Verte

(En vacance)

Par Ls. N. GAUVREAU, G. C. C.

Le troisième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt onze
CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND
et J. AN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de l'Isle Verte,
y faisant commerce en société sous la raison sociale de
Charles Bertrand & Compagnie,
Demandeurs ;

vs.

MAJORIQUE LAPLANTE, cultivateur de St. Arsène, mainte-
nant absent aux Etats-Unis d'Amérique,
Défendeur

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur
de comparaître sous deux mois.

Isle-Verte, 3 janvier 1891.

Signé Ls. N. GAUVREAU.

Vrai copie,
Ls. N. Gauvreau.



COURSE AU TROT

PARI DE CINQUANTE PIASTRES

Entre chevaux de quatre ans

\$ 50 00 à gagner ou à perdre pour le cheval de 4 ans
qui passera JEKRY.

Distance à parcourir ¼ mille.

S'adresser à

NAZAIRE SIROIS
Sainte-Anne de la Pocatière.

AVIS PUBLIC

Bureau du Conseil municipal de la 1ère Division
du comté de Rimouski

Je donne par le présentes, avis Public, que les terrains ci-
dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, en la
salle des sessions du dit Comté, en la ville de St. Germain de
Rimouski, mercredi le quatrièm jour de mars prochain à dix
heures de l'avant midi, pour les cati-gations et charges dues aux
municipalités ci après mentionnées sur les divers lots y dési-
gnés à moins qu'elles ne soient payées avant le jour ci-dessus
mentionné.

| Noms, | Occupation. | Désignation des biens fonds | No. du cadastre, dimension, montant d'â. |
|--|--------------|-----------------------------|--|
| Municipalité de la paroisse de St. Germain de Rimouski | | | |
| Lavoie Jean, | Menuisier, | 194, | 5 per. x 5 per \$4.33 |
| Municipalité de la paroisse de St. O-tavo de Métis | | | |
| Inconnu | | 78 et 79 | 3 arp x 28 \$2.23½ |
| Municipalité de la paroisse de St. Fabien | | | |
| Déchène Paschal, | Cultivateur, | 647 | 3 arp x 30 0.36 |
| Pelletier Damase | " | 453 | 6 arp x 78 \$3.78 |

F. F. ROULEAU,

Secrétaire-Trésorier, C. M. 1ère. D. C. R.

Rimouski, 2 janvier. 1891.

Ferme St-Gabriel

J. ISRAEL TARTE & FRERE

—)ooo(—

Cette exploitation agricole a obtenu, à la dernière exposi-
tion provinciale :

- I. Un diplôme pour le meilleur troupeau de vaches cana-
diennes.
- II. Le premier prix pour la meilleure vache laitière cana-
dienne de quatre ans et plus.
- III. Le premier prix pour la meilleure taure canadienne de
trois ans
- IV. Le premier prix pour la meilleure génisse canadienne
- V. Le premier prix pour la meilleure génisse au-dessus de
six mois.
- VI. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de
trois ans.
- VII. Le premier prix pour le meilleur taureau canadien de
tout âge.
- VIII. Le second prix dans la classe des taureaux Jersey pur
sang, au-dessus de quatre ans.
- IX. Le second prix dans la classe des taureaux canadiens
d'un an.

SPECIALITE —Elevage du bétail Canadien en vue de la pro-
duction de beurre.

A vendre, en ce moment, un TAUREAU JERSEY, GENISSE et
TAUREAU de l'au dernier, quelques VEAUX du printemps
mâles et femelles.

PROVINCE DE QUEBEC } *Cour de Circuit pour le District de Kamouraska*
District de Kamouraska }
 No. 10251
 (En vacance)

Le trois janvier mil huit cent quatre-vingt-onze

DAME CAROLINE PELLETIER, épouse contractuellement séparée d'un des biens de Charles Samnel-Ridoux, écuyer, avocat, et ce dernier mis en cause, pour assister et autoriser sa dite épouse, tous deux de la Ville de Fraserville;

Demandeurs;

EDOUARD OUELLET, ci-devant de la paroisse de St-Modeste et maintenant aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur;

Il est ordonné au Défendeur de comparaître dans les deux mois pour répondre à une action basée sur un certain acte de Transport par Narcisse Georges Pelletier, écuyer et M. l'abbé Dominique Pelletier, agissant en leur qualité d'exécuteurs testamentaires de feu Dame **Georges Pelletier**, à la présente Demanderesse en date du sept au dernier devant M^{re} J. A. Roy, notaire, entre autres ordances, d'une somme de deux cent sept piastres et soixante centins, capital de l'obligation du Défendeur à la Société Pelletier & Lebel, en date du treize avril mil huit cent soixante dix huit, reçue devant le dit M^{re} Roy, dont les intérêts sont demandés par la présente action.

P. LANGLOIS,
 Greffier de la dite Cour

FACHE & RIOU

PROVINCE DE QUEBEC } *La Cour de Circuit dans et pour le District de Kamouraska* } *Comté de Temiscouata, siégeant à l'Isle-Verte*
 No. 1690

(En vacance)

Par **Es. N. Gauvreau, G. C. C.**

Le troisième jour de Janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND, et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de l'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de **Charles Bertrand & Compagnie**,

Demandeurs;

EPOUARD BERUBÉ, yeoman, ci-devant de St. Mathieu, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois.

Isle-Verte, 3 janvier 1891.

— Signé — **Es. N. GAUVREAU.**

Vraie copie, **Es. N. Gauvreau.**

PROVINCE DE QUEBEC } *La Cour de Circuit dans et pour le District de Kamouraska* } *Comté de Temiscouata, siégeant à l'Isle-Verte*
 No. 1591

(En vacance)

Par **Es. N. Gauvreau, G. C. C.**

Le troisième jour de janvier mil huit cent quatre-vingt-onze.

CHARLES BERTRAND, CHARLES GEORGES BERTRAND, et JEAN-BAPTISTE RAYMOND, marchands de l'Isle-Verte, y faisant commerce en société sous la raison sociale de **Charles Bertrand & Compagnie**,

Demandeurs;

JOSEPH PINEL, yeoman, ci-devant de l'Isle-Verte, maintenant absent aux Etats-Unis d'Amérique.

Défendeur.

Vu la requête produite ce jour, il est ordonné au défendeur de comparaître sous deux mois.

Isle-Verte, 3 janvier 1891.

— Signé — **Es. N. GAUVREAU G. C. C.**

Vraie copie, **Es. N. Gauvreau.**

CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL

1891 - Arrangement pour la saison d'hiver - 1891

Le et après lundi, le 21 novembre 1890 les trains de ce chemin partiront de la Station de Ste-Anne (le dimanche excepté) comme suit :

| | |
|---|-------|
| Pour Lévis (accommodation) | 24.34 |
| Pour Lévis (Express) | 9.25 |
| Pour Lévis (accommodation) | 9.45 |
| Pour la Rivière-du-Loup (accommodation) | 11.12 |
| Pour St-Jean et Halifax (Express) | 16.39 |
| Pour la Rivière-du-Loup (Accommodation) | 22.32 |

Tous les trains marchent sur l'heure du temps conventionnel de l'Est.

D. POTTINGER, Surtendant en chef

Bureau du chemin de fer
 Montréal, N. B., le 16 Jan 1891

GOLDIE & McCULLOCH
SAFES
 [COFFRES - FORTS]
 Sont les meilleurs.
 ECRIEZ A ALF. BENN,
 ADMINISTRATEUR,
 298 rue St. Jacques, Montréal

MAISONS Importantes
 DE
MONTREAL.

Le Meilleur
COTON & BOBINE CLAPPERTON.
 FILS EN TOILE-KNOX.
 Agittes & Coûtes
MILWARD.

G. BOIVIN, MONTREAL,
 Manufacturier en Gros,
 COMPT. Bⁿ MARCHÉ DURABLE

H. A. NELSON & FILS
 MARCHANDISES DE GOUT,
 Poupées, Jouets, Jeux, Balais,
 ARTICLES EN BOIS, EN GROS
 59 à 63 RUE ST. PIERRE.

ALFRED EAVES,
 1679, Rue Notre Dame, MONTREAL,
 MONTRES, HORLOGES ET BIJOUTERIE.
 EN GROS.

LES MEILLEURES SUR LE MARCHÉ.
INVINCIBLE
RECTOR
L. O. GROTHE & CIE,
 Montréal.

JOHN W. SMITH,
 St. Gabriel Locks, Montréal
 FAINEANT DES
 Moulins - à - Battre,
 Mouins à Scie Circulaire
 et Goussards,
 Leviers de voitures,
 et... et...
MOULINS A BLE
 et d'instruments aratoires
 Demandez un catalogue.

SIMPSON, HALL,
MILLER & CIE
 Manufacturiers
 D'Articles Plaques
 EN ELECTRO
 Manufacture et Magasin,
 16 et 18 Rue DeBrosses,
 MONTREAL.

A. Harteau & Frere
 Marchands de
BOIS DE SCIAGE
 93, Rue SANGUINET,
 MONTREAL.

VIEUX METAUX
 Chiffons, Os, Vieux Caoutchouc, Crin, etc.
 Plus haut prix
 payé par **J. R. WALKER**, 15 rue Common, Montréal

PIANOS ET ORGUES
A. & S. NORDHEIMER,
 213 RUE ST. JACQUES, MONTREAL.
 Prix et termes convenances à toutes les classes.

BUCCIES
R. J. LATIMER, 90 RUE MCGILL, MONTREAL.
 Ecrivez pour la liste illustrée des prix
 LA MEILLEURE AU MONDE
THE COOK'S FAVORITE BAKING POWDER.
 pour Pâtisseries, Cakes et à Epices.
 Seuls Mandrs., 624 & 626 rue Craig, Montréal

HILL & FORBES
 Importateurs et Marchands
 DE
BLANC DE PLOMB,
 Peintures Préparées,
VERNIS, VERRE,
BROSSES, Etc.,
 397 rue St. Jacques,
 MONTREAL.
 Ordres par poste bien remplis

J. W. PATERSON & CIE
 Manufacturiers de
PAPIERS
 à Battre et à Couvrir,
 Felt Goudronné,
FACILES
 et Fournitures,
 PLUMB GO et ASPHALTE.
 47 rue Murray, Montréal.

ROLLAND & FRERE
 Importateurs de Fournitures
 pour Meubliers et Bourgeois
 Manufacturiers de
 Matelas en Laine et en
 Crin, Lits à Ressorts,
 (Spring Beds),
 Ressorts en Acier pour
 Sofas, Sets de Salon,
 Canapes, etc.
 419 et 441
 Rue St. Jacques - Montréal.

MILLER BROS. & TONS,
 Machinistes, Millwright's
 et Ingénieurs
 ÉTABLIS EN 1860.
 110 à 129 rue King,
 MONTREAL.